Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 3 (1858)

Heft: 5

Erratum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les rapports entre les instructeurs sont très agréables, l'esprit de l'école est excellent. M. le colonel Letter la dirige avec autant de tact que de savoir.

En exécution des décisions fédérales sur l'introduction du fusil de chasseur, le Département militaire fédéral a passé des conventions avec des fabriques d'armes. Les livraisons ont déjà commencé et l'on espère recevoir dans le courant de l'année, mois par mois, 300 fusils, soit 3000 en 10 mois. Le prix du fusil sera de 60 à 65 fr. Le Conseil fédéral a ouvert à cet effet à son département militaire un crédit de 60,000 fr.

(Bund.)

Vaud. — Le Conseil d'Etat a décidé, le 23 février, d'envoyer à l'école d'application qui aura lieu à Thoune du 17 juin au 3 juillet, le bataillon no 26 (2^{me} cantonal), commandant Morier. Ce bataillon est composé comme suit : Etat-major, chasseurs de droite, mousquetaires no 1 et 2 du 2^e arrondissement, mousquetaires no 3 et 4 et chasseurs de gauche du 1^{ee} arrondissement.

- La commission législative militaire s'est réunie lundi.

APPEL

ADRESSÉ A MESSIEURS LES OFFICIERS DE L'ARMÉE FÉDÉRALE.

Du choc des idées jaillit la lumière.

Le Conseil fédéral vient de nommer plusieurs commissions destinées à perfectionner notre système militaire suisse.

L'une de ces commissions doit s'occuper spécialement de la révision de l'administration militaire en général.

Chacun comprend l'importance d'un travail qui, par ses effets, peut exercer une grande influence sur l'avenir de l'organisation et, partant, sur l'esprit militaire dans notre patrie.

Pénétré de l'importance et de l'étendue de la tâche qui lui est confiée, le président de la commission a demandé au Département militaire suisse, dont cette commission relève, l'autorisation d'associer à son œuvre tous les officiers de l'armée fédérale et spécialement ceux qui, par leur spécialité, par leur étude des questions administratives et par leur expérience, peuvent lui offrir le secours de leurs lumières.

C'est dans ce but qu'un concours est ouvert jusqu'au 25 mars prochain. La commission accueillera avec empressement et reconnaissance les travaux qui lui seront adressés. Elle recommande à messieurs les officiers qui voudront bien répondre à son appel:

- a) De préciser clairement les lacunes, les imperfections et les retranchements que devrait subir le règlement général actuel;
- b) En ce qui concerne la comptabilité militaire, d'accompagner les travaux présentés de formulaires explicatifs;
 - c) D'exposer les motifs qui rendent désirables les changements proposés.

En remerciant d'avance ceux de nos frères d'armes qui répondront à notre appel, nous leur présentons nos salutations patriotiques.

Aigle, le 16 février 1858.

F. KILIAN, commandant,

président de la commission chargée de la révision de l'administration militaire.

Adresser les travaux au président de la commission, à Aigle.

Erratum. Dans le sommaire de notre précédent numéro lire Mémoires de Rösselet, au lieu de Mémoire sur Rösselet.

La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois. Prix: 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.